

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION
(ISG)
SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY
Décret n°2013-314 du 15avril 2013**

1ère Fraction

ST-MARTIN

ST-BARTHELEMY

Cocher la case correspondante

Fiche de renseignements

(Prière renseigner toutes les rubriques de cette fiche)

Nom :	Nom patronymique :
Prénoms :	
N° sécurité sociale :	NUMEN :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Grade :	Échelon :
Indice nouveau majoré :	Date dernière promotion :
Adresse personnelle actuelle :	
☎ Tél :	@ Mèl :

Nom de la précédente l'académie d'origine :

Avez-vous déjà bénéficié la Prime Spécifique d'Installation (PSI) (décret n°2001-1225 du 20 décembre 2001) lors d'une précédente affectation à l'hexagone ?

OUI

NON

AFFECTATIONS SUCCESSIVES DANS L'ADMINISTRATION

Lieu :	Date :

AFFECTATION St-MARTIN ou St-BARTELEMY :

Date d'affectation :
Etablissement d'affection :
Adresse de l'Etablissement :
☎ Téléphone de l'établissement scolaire :
@ Mèl de l'établissement scolaire :

DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION (ISG)

SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY

Décret n°2013-314 du 15avril 2013

Si Néo-titulaire : détail des activités durant la TROIS années qui précèdent l'entrée dans l'Administration

Activité :	Lieu de résidence :	Date :

SITUATION FAMILIALE :

Vous êtes :
 célibataire marié(e) concubinage pacsé(e) veuf (ve) divorcé(e) séparé(e) (1)

Votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS :

Est fonctionnaire : oui non

Nom :	Nom patronymique :
Prénoms :	
Profession :	
Nom de l'employeur :	
Adresse de l'employeur :	

➤ Sollicitez-vous le bénéfice de la majoration familiale au titre du concubin ou partenaire de PACS ? oui non

Vos enfants à charge (au sens de la réglementation sur les prestations familiales) :

Nom:	Prénom:	Date et lieu de naissance	Lieu de scolarisation	A charge ?
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

➤ Sollicitez-vous le bénéfice de la majoration familiale au titre des enfants ci-dessus mentionnés? oui non

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION
 (ISG)
 SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY
 Décret n°2013-314 du 15avril 2013**

J'atteste sur l'honneur que les membres de ma famille, conjoint et enfants ci-dessous énumérés :

NOM :

PRENOM :

sont présents avec moi dans la collectivité d'Outre Mer de : SAINT -

Fraction	Information portée à la connaissance de l'intéressé(e) relative à la période de paiement de la fraction : (sous réserve que le dossier de l'intéressé(e) soit complet)
1 ^{ère}	Lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouveau poste
2 ^{ème}	Au début de la troisième année de service
3 ^{ème}	A la fin de la quatrième année de service

Je soussigné(e),

**certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente fiche.
 Je suis parfaitement conscient(e) que cette déclaration pourra être produite en justice et que toute fausse affirmation de ma part pourrait m'exposer à de lourdes sanctions pénales.**

Fait à :

Le :

Mention manuscrite : « CERTIFIE EXACT » :

signature **obligatoire** de l'intéressé (e) :

Circulaire ministérielle DAF C3/2012/N°0005 du 04/05/12 : Mentions légales obligatoire d'information - Responsable du traitement de l'information : le gestionnaire chargé du dossier. « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en paiement de l'ISE Mayotte. Les destinataires des données sont le Rectorat et la Direction Régionale des Finances Publiques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Rectorat – Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare – B.P. 480 – 97183 Les Abymes cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION
(ISG)

SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY

Décret n°2013-314 du 15avril 2013

ANNEXE -1

ATTESTATION de PRISE DE SERVICE

1^{ère} Fraction

A REMPLIR PAR L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, LE CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Je soussigné (e) _____, en qualité de

de l'établissement, du service, de la circonscription :

Certifie que,

Nom et prénom du demandeur :

Grade:

est bien présent dans mon établissement, mon service ou ma circonscription

à la rentrée scolaire 20. . / 20. .

A le

(La date devra IMPERATIVEMENT être postérieure à la date de la rentrée scolaire)

Cachet et signature de l'établissement

Aucun document antidaté ne sera accepté dans le traitement du dossier

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION
(ISG)
SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY
Décret n°2013-314 du 15avril 2013**

**Liste des pièces à fournir en DOUBLE exemplaire
1ère Fraction**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

- Demande sur papier libre à Monsieur le Recteur d'Académie
- Arrêté de nomination, de mutation ou d'affectation dans la collectivité de Saint Martin ou de Saint Barthélemy
- Billet d'avion correspondant à l'arrivée à Saint Martin ou de Saint Barthélemy : *agent et membres de sa famille.*
- Procès-verbal d'installation ou attestation Prise de service « certifié exact »** **Annexe-1**
- Photocopie **dernière fiche de paye et dernier arrêté de promotion**
- Fiche de renseignement ci-joint dûment rempli

En cas de Mutation :

- Justification de l'affectation pendant les deux ans qui précèdent l'affectation à Saint Martin ou de Saint Barthélemy (*Etat de services, procès-verbal d'installation...*)
- Attestation de non perception de la prime spécifique d'installation (PSI) « décret 2001-1225 »

En cas d'entrée dans l'administration :

- Justification du lieu de la résidence familiale avant l'entrée dans l'administration. (*quittance de loyer, factures EDF, avis d'imposition...*).

Situation familiale :

- Photocopie carte d'identité → célibataire sans enfants
- Copie livret de famille → si célibataire avec enfants, marié(e), séparé(e), divorcé(e), veuf(ve),
- Certificat de concubinage délivré par le maire ou toute pièce permettant de s'assurer de l'union libre (*documents récents*)
- Copie de l'extrait d'enregistrement du PACS auprès du greffe du tribunal d'instance.

Conjoint : Justification de présence dans la collectivité de Saint Martin ou de Saint Barthélemy

attestation employeur ou attestation pole emploi, ou attestation sur l'honneur si non salarié

- △ Si **Conjoint fonctionnaire** : attestation de non perception de l'ISG délivrée par l'**administration** d'affectation.

Enfants à charge : Justification de présence dans la collectivité de Saint Martin ou de Saint Barthélemy

- certificat de scolarité, y compris pour les enfants de 16 ans à 20 ans scolarisés,
- certificat d'inscription à la crèche ou de garde à domicile,
- copie du jugement d'adoption ou de divorce mentionnant la garde des enfants

Rappel : La loi punit sévèrement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (article L 554 du code de sécurité sociale et article 150 du code pénal).

DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SUJETION ET D'INSTALLATION (ISG)

SAINT-MARTIN ou SAINT-BARTHELEMY

Décret n°2013-314 du 15avril 2013

INFORMATIONS

ADRESSE

Rectorat – Académie de Guadeloupe
Parc d'activités la Providence - ZAC de Dothémare – B.P. 480 – 97183 LES ABYMES cedex

RECEPTION

LUNDI MARDI VENDREDI
09 H à 12 H / 14H à 16H

MERCREDI
09H à 12H

Téléphone : 0590 47.81.00 (standard Rectorat)

DIVISIONS DE PERSONNEL DE RATTACHEMENT

Division des personnels enseignants du premier degré (DPEP)
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Division des personnels enseignants du second degré (DPES)
ce.dpes@ac-guadeloupe.fr

Division des personnels administratifs, d'encadrement, techniques, sociaux et de santé (DPEATSS)
ce.dpeatoss@ac-guadeloupe.fr

Division des personnels de l'enseignement privé (DEP)
ce.dep@ac-guadeloupe.fr